

## OUVERTURE AU PUBLIC

### Maisons départementales de proximité (MDP)

#### MDP d'Aurignac

Jeu et vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP de Belberaud

Mercredi et jeudi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP de Cadours

Lundi, mardi et vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP de Caraman

Du mardi au jeudi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP de Cintegabelle

Lundi et mardi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP du Fousseret

Mercredi et jeudi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP de Frouzins

Mercredi, jeudi et vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP de Grenade

Mercredi et jeudi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP de Lanta

Lundi et vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP de Léguevin

Lundi et vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP de Montastruc-la-Conseillère

Du lundi au mardi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
Le mercredi de 9h à 12h30

#### MDP de Montgiscard

Lundi, mardi et vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP de Montréjeau

Lundi, mardi et vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP de Nailloux

Mercredi, jeudi et vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP du Pibrac

Mardi, mercredi et jeudi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP du Pinsaguel

Lundi et mardi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP de Rieux-Volvestre

Lundi, mardi et vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP de Saint-Béat-Leg

Jeu et vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP de Saint-Lys

Mardi, mercredi et jeudi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP de Salies-du-Salat

Lundi, Mardi et Mercredi  
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP de Saint-Martory

Lundi, mardi et mercredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

#### MDP de Verfeil

Mercredi de 14h à 17h30  
Jeu et vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Haute-Garonne  
Maison départementale  
de proximité

Des services  
et un accompagnement  
pour toutes et tous.




### Haute-Garonne Maison départementale de proximité

Le rôle du Conseil départemental, c'est d'agir au service de l'intérêt général. Agir pour construire de nouvelles politiques publiques en termes de solidarité, de protection, de justice sociale, d'égalité et d'aménagement du territoire.

Dans ce cadre, la suppression des services publics dans les communes est une réalité à laquelle se trouvent confrontés les habitantes et les habitants de nos cantons. Le Département répond concrètement à ce besoin par la création de Maisons départementales de proximité. Véritables relais des services départementaux, elles sont bâties en concertation avec les communes et l'intercommunalité d'implantation pour s'adapter aux besoins locaux, pour offrir une palette de services au plus proche des besoins et en complémentarité avec les services de l'Etat et les organismes sociaux. Une aide numérique personnalisée y est également proposée.

Nos Maisons de proximité sont la traduction concrète de ce que doit être un service public proche des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais, efficace et moderne. Pour tous nos territoires, elles sont l'expression de la solidarité départementale, qui vise à renforcer la vitalité et l'attractivité de tous les territoires, et une réponse à l'urgence sociale pour réduire les inégalités à tous les stades de la vie.

Sébastien Vincini,  
Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Les concertations menées dans le cadre du dialogue citoyen par le Conseil départemental ont révélé un besoin accru de services publics de proximité. Les usagers souhaitent en effet être accompagnés face à la dématérialisation croissante des procédures.

C'est pourquoi, depuis décembre 2020, le Département déploie son réseau de Maisons départementales de proximité, qui comptera à terme 40 points d'accueil sur le territoire, pour renforcer la présence des services publics en Haute-Garonne et le lien de proximité avec les habitants.

Maryse Vezat-Baronia,  
Vice-présidente du Conseil départemental chargée des Finances,  
de l'Aménagement et du développement des territoires, de la Prospective, du Numérique

## Que puis-je trouver dans les Maisons départementales de proximité ?

### Les services du Conseil départemental près de chez moi

Une aide aux démarches départementales en ligne :

- Subventions
- Restauration scolaire
- MDPH...

Des permanences dédiées sur votre territoire :

- Des conseils aux associations
- Des rendez-vous avec les acteurs jeunesse...

### Des informations et un accompagnement pour mes démarches du quotidien

- Aide informatique
- Aide à la rédaction :  
CV, lettres de motivation, lettres de résiliation, courriers, etc.
- Accompagnement pour remplir vos formulaires et services en ligne
- Relais sur les thématiques telles que le logement, l'emploi, la famille, la santé, la retraite...
- Mise en relation / Information / Orientation

Un poste informatique est disponible en libre-service ainsi qu'un accès internet



Plus d'informations sur  
[cd31.net/MDP](http://cd31.net/MDP)